

**COMMUNAUTE URBAINE  
CREUSOT MONTCEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS DU BUREAU  
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU  
10 NOVEMBRE 2022**

**RAPPORT N° VII-2  
22SGADB0135**

**Nombre de conseillers en exercice :  
25**

**Nombre de conseillers présents :  
20**

**Date de convocation :  
4 novembre 2022**

**Date d'affichage :  
14 novembre 2022**

**OBJET:  
Fabrication, impression et  
distribution du magazine de la CUCM  
- Autorisation de signature des  
accords-cadres à bons de  
commande.**

**Nombre de Conseillers ayant pris  
part au vote: 21**

**Nombre de Conseillers ayant voté  
pour : 21**

**Nombre de Conseillers ayant voté  
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant  
abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 1**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 4**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 10 novembre à quatorze heures trente** le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, vice-président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - M. Jean-Yves VERNOCHET - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

**VICE-PRESIDENTS**

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - M. Bernard FREDON -

**CONSEILLERS DELEGUES**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme Jeanne-Danièle PICARD  
Mme Montserrat REYES  
Mme Pascale FALLOURD  
M. Jean-François JAUNET  
M. GRONFIER (pouvoir à M. SOUVIGNY)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Bernard DURAND



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, lui donnant délégation en matière d'autorisation de signature des pièces de marchés publics lorsque le montant du contrat est compris entre 90 000 € et 2 299 999 € HT,

Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 et L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13, R. 2162-14 du Code de la commande publique relatifs à la passation des accords-cadres à bons de commande en procédure d'appel d'offres ouvert,

Vu la décision attribution prise par la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 09 novembre 2022,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot Montceau édite tous les 2 mois son magazine communautaire « *L'Actu Creusot Montceau* » qui couvre l'actualité de la CUCM. Il est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants (plus de 46 000) des 34 communes qui constituent le territoire, ainsi que dans certains lieux recevant du public (notamment mairies).

Les accords-cadres de fabrication, impression et distribution pour la période 2018-2022 arrivant à leurs termes prochainement, une procédure sur appel d'offres ouvert comportant deux lots, à savoir : lot 1 – fabrication et impression et lot 2 – distribution, a été lancée le 22 août 2022 en vue de la conclusion de deux nouveaux accords-cadres.

La commission d'appel d'offres du 9 novembre 2022 a retenu :

- L'offre de l'entreprise BLG TOUL, qui s'est révélée économiquement avantageuse pour la prestation du lot 1 – Fabrication, impression ;
- L'offre de l'entreprise ADREXO, qui s'est révélée économiquement avantageuse pour la prestation du lot 2 – Distribution.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les pièces de l'accord-cadre.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les accords-cadres à bons de commande à conclure :

- Pour le lot 1 : avec l'entreprise BLG TOUL, domiciliée 2780 route de Villey - 54200 Toul – marché conclu à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 pour 12 mois, reconductible 3 fois 12 mois, pour un montant maximum annuel de 52 500 € HT ;
- Pour le lot 2 : avec l'entreprise ADREXO, domiciliée ZI des Milles, Europarc Pichaury Bât D5, 1330 avenue Guilivert de la Lauzière - 13592 Aix en Provence cedex 3
- – marché conclu à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 pour 12 mois, reconductible 3 fois 12 mois, pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT;

- d'imputer les dépenses correspondantes sur la/les ligne(s) du budget général.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 14 novembre 2022  
et publié, affiché ou notifié le 14 novembre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

